

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 18**

**Nombre de conseillers
présents : 11**

Nombre de votants : 16

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 15 MAI 2024 à 19 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Mai 2024

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, DOURTHE Jean-Michel

Procurations : Marie-Christine CAZENAVE ayant donné procuration à Pierre SALLES, Philippe CABANNES ayant donné procuration à Patrick BEEUWSAERT, Jean-Paul DARSAUT ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT, Cédric BARROUILLET ayant donné procuration à Didier LARTIGUE, Patrick BENETEAU ayant donné procuration à Sandrine CASINI,

Absents : BARROUILLET Benjamin, MIRAMON Maylis

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant création d'une boutique éphémère et fixation du prix de la location de la salle paroissiale
- 2) Tableau des permanences du Dimanche 09 Juin 2024 pour les élections européennes
- 3) Aménagement de la place des Arènes

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20240515_01DEL : Délibération portant création d'une boutique éphémère et fixation du prix de la location de la salle paroissiale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Marché » a travaillé sur l'expérimentation d'une boutique éphémère dans la salle paroissiale, située à proximité de la place des commerces avec l'objectif de dynamiser le centre-ville et d'accroître l'attractivité commerciale.

Ce lieu, au cœur même du village, accueillerait des exposants locaux développant des activités liées au commerce et à l'artisanat du 10 au 30 Juin 2024 selon un tarif forfaitaire.

Monsieur le Maire signale que le principe de la boutique éphémère consisterait à sous louer ce local communal à des professionnels.

La commission « Marché » propose que la boutique éphémère soit mise à disposition du mercredi au samedi, l'après-midi de 15h00 à 19h00.

Monsieur le Maire signale que ce nouveau pôle d'animation permettrait de soutenir les commerçants et artisans mais aussi de proposer une offre supplémentaire de service aux habitants du village.

Suite au sondage effectué par Madame Marie-Hélène DELARUE, douze exposants seraient pour le moment intéressés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** l'expérimentation d'une boutique éphémère à la salle paroissiale sise « 120 rue de l'Église »

- **APPROUVE** le règlement intérieur tel qu'annexé,

- **PRÉCISE** que les tarifs de location seront fixés comme suit :

10 € la semaine

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget en cours

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission marché : Madame Marie-Hélène DELARUE dit que le prochain marché mensuel aura lieu le Dimanche 02 Juin 2024. Il y aura une exposante pour vendre des fraises.

Madame Marie-Hélène DELARUE fait part de la demande de Madame LUPIAC qui souhaite vendre des fruits et des légumes le jeudi sur la place des commerces. Le conseil municipal donne un avis favorable. Madame Marie-Hélène DELARUE s'engage à prévenir le SPAR.

Commission culture : Madame Marie-Hélène DELARUE liste les prochaines manifestations :

-Vendredi 31 Mai 2024 à la salle polyvalente : Pièce de théâtre organisée par l'association « Main Blanche Main noire » au profit d'enfants scolarisés au Sénégal

-Exposition « Dinosauriens » : La semaine prochaine, la médiathèque reçoit les classes de l'école élémentaire ainsi que le centre de loisirs pour la présentation de l'exposition sur les dinosaures. Madame Marie-Hélène DELARUE explique que cette exposition sera à la salle paroissiale le dimanche 02 Juin 2024.

Commission vie associative : En l'absence de Monsieur Cédric BARROUILLET, Monsieur Pierre SALLES fait le point sur les prochaines manifestations des associations communales :

-19 Mai 2024 : Puces créatives organisées par l'association des Petits Mains de Saint-Perdon

-01 Juin 2024 : Rallye Aventure en voiture avec 9 lieux à découvrir organisé par l'association des Petits Lutins

-07 Juin 2024 : Fête de l'école à la salle polyvalente avec repas proposé le soir par l'association des Petits Lutins

-09 Juin 2024 : Zumba Party de 15h à 17h proposée par l'association « Move et Zen »

Commission personnel : Monsieur Philippe CABANNES informe que l'arrêt de travail de l'agent technique, suite à un accident de travail a été prolongé jusqu'au 09 Juin 2024. Il pose la question au Conseil Municipal d'un recrutement d'un agent contractuel pendant la période estivale. Madame DUDON Élodie rappelle que cela a été prévu au budget 2024.

Monsieur le Maire signale que l'agent technique mis à disposition par l'ESAT de Nonères devrait reprendre le travail à temps partiel thérapeutique.

INFORMATIONS DIVERSES

Élections européennes : Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les créneaux de permanence dimanche 09 Juin 2024 pour les élections européennes.

Enquêtes publiques : Monsieur le Maire signale à l'assemblée que deux enquêtes publiques sont en cours. La première concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au SICTOM du MARSAN. La seconde porte sur la révision du zonage d'assainissement. Des permanences sont organisées à la mairie par un commissaire enquêteur courant mai.

Fête des mères : Monsieur le Maire dit que la fête des mères sera organisée cette année le Dimanche 26 Mai 2024. Madame Marie-Christine CAZENAVE propose d'innover et d'offrir aux mamans de l'année un bon chez le coiffeur ou chez l'esthéticienne. L'assemblée trouve l'idée intéressante. Les élus se posent la question de célébrer aussi la fête des papas. La société évolue et on trouve de plus en plus de familles homoparentales et monoparentales. Après discussion, le Conseil Municipal propose d'organiser la fête des parents cette année le jour de la fête des pères soit le 16 Juin 2024 au foyer d'activités.

Vestiaires du football : Monsieur le Maire rappelle que la chaudière des vestiaires du football présente de nombreux dysfonctionnements depuis plusieurs mois. Après avoir contacté le bureau d'études, il est constaté des différences entre les travaux réalisés et ceux prévus dans le CCTP. La responsabilité de l'architecte en charge des travaux semble engagée. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact avec l'architecte afin de trouver des solutions de prise en charge des réparations nécessaires.

Bornes médicales : Monsieur Didier LARTIGUE indique qu'il a été en contact avec une entreprise spécialisée dans les cabines de télé-médecine. Une visioconférence est proposée à l'ensemble des élus le 22 mai 2024 à 17h30 à la mairie. Plusieurs solutions seront présentées.

Projet autisme : Monsieur Didier LARTIGUE rappelle le projet autisme à la maison Bourlon et signale qu'une réunion est programmée pour présenter l'étude de faisabilité avec XL HABITAT et l'association ALGEEI le 30 Mai 2024 à 14h00.

Monsieur le Maire s'interroge sur la délocalisation des permanences sociales et de la vestiboutique. Madame Élodie DUDON propose la petite salle du foyer d'activités, peu occupée. Lors des braderies sociales, la grande salle du foyer d'activités pourrait être utilisée. Monsieur le Maire propose d'aborder le sujet avec Madame Marie-Christine CAZENAVE.

Transports Dumartin : Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa réunion avec les Transports Dumartin. La plateforme logistique au bord de la RD824 est en cours de construction. D'autres projets sont étudiés à proximité.

Aménagement de la Place des Arènes : Un administré a soulevé le problème de stationnement des poids lourds sur la place des Arènes. Le conseil municipal décide d'interdire le stationnement de tous types de véhicules sur cette place. Monsieur le Maire propose la rédaction d'un arrêté municipal.

Agression de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal l'audience de ce jour devant le Tribunal pour enfants de Mont de Marsan statuant sur la responsabilité pénale du jeune qui l'a agressé le 06 Mars 2024. Monsieur le Maire dit que cet adolescent est désormais suivi par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse jusqu'au 04 Décembre 2024. Il a été condamné à verser l'euro symbolique en réparation du préjudice subi.

Mont de Marsan Agglomération : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Cathy DEMEMES rencontre des problèmes de santé qui l'oblige à démissionner de son poste de vice-présidente en charge des affaires scolaires.

Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur le Maire de Laglorieuse.

Drone : Monsieur Cédric BARROUILLET informe le Conseil Municipal qu'il a contacté le service communication de Mont de Marsan Agglomération pour la création d'une vidéo pour promouvoir notre commune et notre recherche de médecin généraliste. A cet effet, un drone survolera le centre-ville le 20 et 21 Mai 2024.

Travaux de l'école et centre de loisirs : Madame Élodie DUDON fait le point des travaux chiffrés par Mont de Marsan Agglomération. Le budget alloué est estimé à 9000 € TTC pour 2024.

Lors du bureau des maires le 18 Mai 2024, Monsieur le Maire signale qu'au prochain conseil communautaire, il sera évoqué l'augmentation des tarifs scolaires et l'implantation du campus Kedge Business School sur le territoire de Mont de Marsan. Au regard du contexte financier de la collectivité, la commission développement économique propose une subvention à hauteur de 25 000 €.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

